

● (8.00 p.m.)

Reprise de la séance

LES SUBSIDES

LES FINANCES—LES RESTRICTIONS AU CRÉDIT: UNE SOLUTION NÉGATIVE

La Chambre reprend la suite du débat sur la motion de l'honorable M. Sharp, invitant la Chambre à se former en comité des subsides, ainsi que sur l'amendement de l'honorable M. Hees.

M. A. D. Hales (Wellington-Sud): Monsieur l'Orateur, je saisis l'occasion qui m'est offerte de faire quelques remarques sur la motion de subsides dont la Chambre est saisie et, en particulier, sur l'amendement proposé, qui vise la question économique très importante des prêts destinés à la construction domiciliaire au Canada. Avant d'aller plus loin, j'aimerais à signaler à mon honorable ami d'Hamilton-Ouest qu'il semble s'être écarté du sujet de l'amendement, et pour l'exactitude du compte rendu, il conviendrait, je pense, de donner lecture de l'amendement dont nous sommes saisis. En voici le texte:

Les politiques du gouvernement, qui imposent l'argent serré et empêchent les constructeurs et les futurs propriétaires de maison d'obtenir les fonds hypothécaires nécessaires, constituent une solution négative aux problèmes de notre économie et nuisent gravement au progrès du pays.

Rien dans cette motion ne fait allusion aux prêts destinés à la construction de foyers pour les étudiants d'universités.

M. Macaluso: Monsieur l'Orateur, je pose la question de Règlement. Je dirai à mon honorable ami que si je m'étais écarté du sujet de la motion, la présidence me l'aurait signalé.

L'hon. M. Bell: Il n'y a pas du tout lieu d'invoquer le Règlement.

M. Hales: Je doute que l'objection soit fondée, mais le député a discuté longuement des fonds disponibles pour la construction de maisons d'étudiants sur les terrains des universités. Nous ne mettons pas ce fait en doute. Nous parlons des prêts hypothécaires immédiatement disponibles pour les particuliers. En fait, c'est le gouvernement conservateur qui a présenté—en 1961 je crois—des modifications à la loi nationale sur l'habitation de façon à permettre aux universités de construire des maisons d'étudiants. Cette mesure législative prévoyait un taux d'intérêt de 5 p. 100 pour une période de 50 ans, et je suis heureux de signaler que presque toutes les universités du Canada ont bénéficié de ce programme.

Nous parlons de prêts pour la construction de foyers d'étudiants et de la politique d'argent serré du gouvernement. A cet égard, j'aimerais signaler que si le gouvernement se

[M. l'Orateur.]

donnait la peine d'examiner certains foyers d'étudiants qui sont construits dans des cités universitaires, je suis sûr qu'il se rendrait compte que ces foyers pourraient être construits à meilleur compte, s'ils étaient moins luxueux; alors des sommes plus importantes seraient disponibles pour la construction d'habitations.

La réduction de 15 p. 100 des prêts hypothécaires directs donne lieu à une situation des plus graves lorsqu'on la compare aux chiffres de 1965. Si mon collègue d'Hamilton-Ouest ne se rend pas compte de la gravité de la situation, je lui proposerais d'assister à une réunion des constructeurs de sa région comme je l'ai fait l'autre samedi, et il se rendrait compte des problèmes auxquels ils ont à faire face. Les constructeurs d'habitations ont attiré mon attention sur la gravité du problème. Ils s'inquiètent au plus haut point. Les petits constructeurs doivent se retirer des affaires. Je veux parler de ceux qui construisent entre cinq et dix habitations par année.

Le gros entrepreneur semble obtenir des prêts hypothécaires suffisants, mais je m'intéresse aux petits entrepreneurs qui, eux, ont à faire face à un problème très, très grave. Je ne comprends pas pourquoi le ministre a diminué de 15 p. 100 les fonds disponibles tandis que les prêteurs autorisés réduisaient leurs prêts. Voici donc que les deux organismes prêteurs retirent en même temps l'argent disponible. Pourquoi le ministre n'a-t-il pas attendu, pour réduire les fonds hypothécaires de 15 p. 100 que les prêteurs classiques aient diminué le montant d'argent disponible? Mais, en ayant lieu simultanément, les deux opérations ont placé la construction d'habitations au Canada dans une situation très critique.

Est-il un seul député à qui les entrepreneurs de sa collectivité, n'aient pas présenté d'instances à propos de la grave pénurie de prêts hypothécaires. Voici ce que disait le président de l'Association nationale des constructeurs d'habitations, dans un télégramme adressé au premier ministre (M. Pearson):

● (8.10 p.m.)

Des rapports reçus aujourd'hui des associations membres indiquent de nouvelles cessations et réductions d'emplois dues au manque de fonds hypothécaires. Ainsi, à Winnipeg, une entreprise de construction a mis à pied 120 travailleurs d'atelier; d'autres, respectivement 30, 35 et 15. A Lakehead, six constructeurs ont réduit le nombre de leurs charpentiers et ouvriers de 322 en tout à 57. Victoria compte 75 charpentiers en chômage, au regard de 14 à la même époque l'an dernier. A Calgary, les constructeurs d'habitations ont mis à pied environ 10 p. 100 de leurs hommes de métier, et approximativement 75 p. 100 devront être congédiés dans 1½ mois environ. Les entrepreneurs d'Ottawa sont alarmés par les perspectives du prochain trimestre. A Montréal, les réductions d'emploi excèdent déjà 70 p. 100. A Hamilton, une